

BUDGETS PRIMITIFS 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

1	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	2
2	SYNTHESE BUDGETAIRE	3
2.1	STRUCTURE DES BUDGETS	3
2.2	CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE	3
2.3	METHODE DE CONSTRUCTION DES BUDGETS 2026	4
2.4	DEPENSES PREVISIONNELS POUR 2026	4
3	BUDGET PRINCIPAL	5
3.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
3.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
3.3	TRAJECTOIRE FINANCIERE ET PROSPECTIVE 2026	7
4	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026 (BUDGET PRINCIPAL)	8
4.1	LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026	8
4.2	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ACTUALISE	9
5	BUDGETS ANNEXES	10

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Elles sont équilibrées.

1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **41 461 habitants** (population totale 2022 légale au 1^{er} janvier 2025 – source INSEE)

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : conduite d'actions d'intérêt communautaire, notamment à travers la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Développement économique : politique locale du commerce, gestion des zones d'activité (industrielles, commerciales, artisanales, touristiques), et promotion du tourisme.
- Aires d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion.
- Collecte et traitement des déchets : gestion des déchets des ménages et assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Compétences optionnelles

- Protection de l'environnement : Natura 2000, enlèvement des épaves automobiles, aménagement et gestion de l'étang Prêle à Valeins.
- Logement social : gestion du logement d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Action sociale : gestion de la petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles), soutien à la parentalité (ludothèque, etc.).
- Maisons France service : création et gestion.

Compétences facultatives

- Service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Actions culturelles et sportives : soutien aux événements, actions culturelles et sportives favorisant la promotion du territoire.
- Équipements touristiques : création et gestion d'infrastructures touristiques, telles que la base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et le camping de Villars-les-Dombes, et les sentiers de randonnée.
- Assistance aux communes : mise à disposition de moyens matériels et humains.
- Accessibilité des personnes handicapées : gestion et aménagement des équipements accessibles.

2 SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

2.1 Structure des budgets

Le **budget principal** couvre l'ensemble des missions et services généraux de la Communauté de Communes.

Les **budgets annexes** concernent une activité particulière et peuvent être :

- ⇒ avec autonomie financière
 - Ces budgets couvrent des activités qui doivent s'équilibrer avec leurs propres ressources.
 - Ils sont principalement financés par des redevances versées par les usagers (service déchets, service assainissement non collectif)
 - La Communauté de Communes ne peut pas les subventionner directement avec son budget principal.
- ⇒ sans autonomie financière
 - Ces budgets concernent des services qui ne génèrent pas suffisamment de recettes pour être autonomes (service enfance-jeunesse, zones d'activités, ...).
 - La Communauté de Communes peut donc les financer via des transferts du budget principal. Dans ce cas, le budget annexe est un outil de suivi comptable, mais il dépend du budget principal pour son équilibre.

En 2026, les dépenses de la CCD se répartissent en :

- **1 budget principal**
- **13 budgets annexes**
 - 1) Déchets (Service Public de Gestion des Déchets SPGD)
 - 2) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - 3) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
 - 4) Autorisations du Droit des Sols (ADS)
 - 5) Immobilier d'Entreprises
 - 6) Service Commun enfance-jeunesse
 - 7) Service Commun Point d'Eau Incendie (PEI)
 - 8) Life Dombes
 - 9) Parc d'Activité Chalaronne Centre (PACC)
 - 10) ZA Chalamont (La Bourdonnière)
 - 11) ZA Chalamont (Le Creuzat)
 - 12) ZA Poyarosse (St Paul de Varax)
 - 13) ZA Les Charpennes (Marlieux)

2.2 Contexte économique et politique

L'environnement économique mondial et national de 2025-2026 présente plusieurs points de vigilance pour les finances locales :

- **Un ralentissement durable de la croissance**

La faible croissance en France (+0,6 % en 2025) et la stagnation européenne risquent de freiner la dynamique des recettes fiscales, en particulier celles indexées sur l'activité économique.
- **Des taux d'intérêt toujours élevés**

Le maintien de taux bancaires autour de 3,5 % pour les collectivités rend le financement de nouveaux projets plus coûteux et pèse sur la capacité d'investissement. La maîtrise du recours à l'emprunt devient un enjeu majeur dans la trajectoire financière.
- **Des marges de manœuvre budgétaires limitées**

Dans un contexte de réduction progressive des déficits publics et de pression sur les dotations de l'État, les collectivités doivent renforcer la rigueur de leur gestion et prioriser les investissements structurants, notamment ceux liés à la transition écologique et à la qualité du service public.

Le contexte politique national demeure marqué par une forte instabilité et une incertitude persistante quant aux décisions budgétaires pour l'exercice 2026. Le Projet de Loi de Finances 2026 s'inscrit en effet dans une période de transition gouvernementale complexe, retardant les arbitrages et limitant la visibilité financière des collectivités locales.

Cette situation pèse directement sur les choix budgétaires de la Communauté de communes, qui doit adapter sa trajectoire financière à un environnement mouvant. Les prévisions de dotations, subventions et recettes fiscales demeurent à ce stade entourées d'incertitudes, rendant indispensable une approche prudente et réactive dans la construction du budget 2026.

2.3 Méthode de construction des budgets 2026

Le budget primitif 2026 a été élaboré en s'appuyant sur les orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en novembre 2025. Les résultats prévisionnels de 2025 sont intégrés dans les comptes de report des sections de fonctionnement (002) et d'investissement (001), ainsi que dans le compte d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) le cas échéant.

Précisions :

- Les montants inscrits résultent d'une estimation de l'exécution prévisionnelle arrêtée au 17 novembre 2025, prenant en compte les dépenses mandatées et les recettes émises à cette date.
- Ces reports sont purement prévisionnels et seront ajustés lors du vote du Compte financier unique (CFU) 2025.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement de 2025 sont repris à titre prévisionnel dans les comptes de report et seront affectés lors de l'examen du Compte financier unique en 2026. Les ajustements nécessaires seront pris en compte dans le budget supplémentaire 2026 pour garantir l'équilibre réel du budget de l'année.

2.4 Dépenses prévisionnels pour 2026

Les dépenses totales inscrites aux budgets 2026 s'élèvent à :

- **36 449 291 € en fonctionnement**
- **10 539 771 € en investissement.**

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	24 419 757 €	6 733 448 €
Budgets annexes	12 029 534 €	3 806 323 €
Total dépenses	36 449 291 €	10 539 771 €

3 BUDGET PRINCIPAL

3.1 La section de fonctionnement

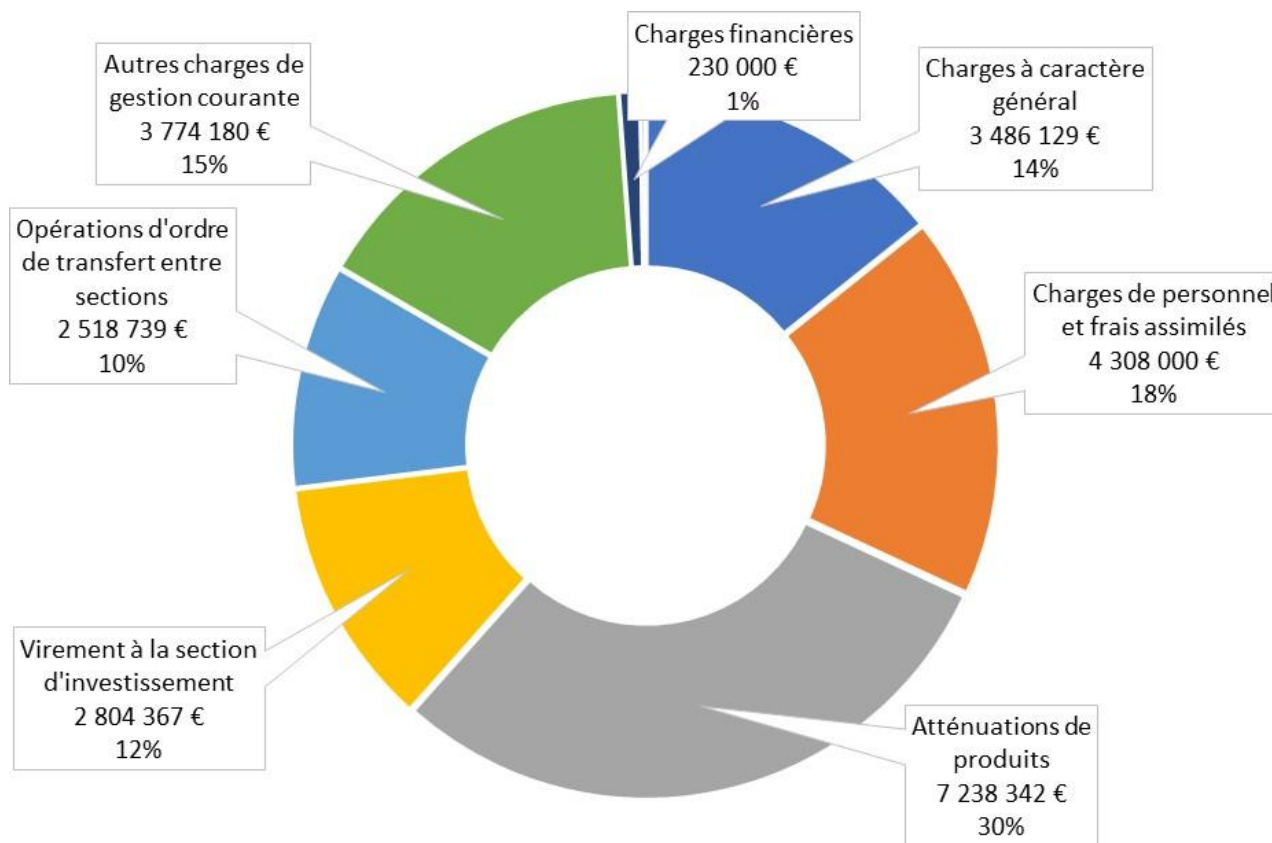
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2026 à **24 419 757 euros**.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Atténuations de produits (30%) : 7 238 342 € (attributions de compensations aux communes et au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences notamment de la réforme fiscale)
- Charges de personnel et frais assimilés (18 %) : 4 308 000 €
- Charges à caractère général (14%) : 3 486 129 € (prestations de services, entretien et réparations, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)
- Autres charges de gestion courantes (15%) : 3 774 180 € (subventions aux associations, équilibre aux budgets annexes, participations à différents organismes)



3.1.2 Les recettes de fonctionnement

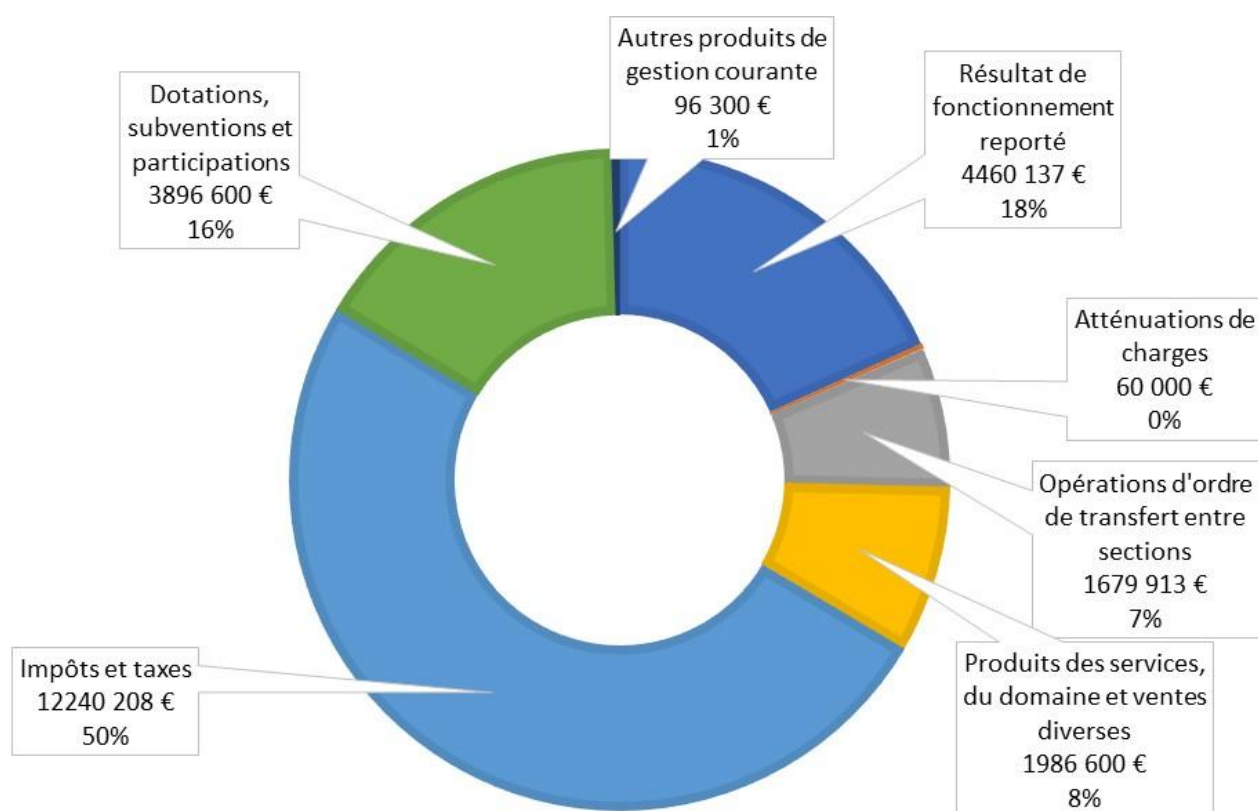
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2025 à **24 419 757 euros** dont 4 460 137 € de résultat 2025 reporté.

Les taux d'imposition pour l'année 2026 sont identiques à ceux de 2025 :

Ressource fiscale	Taux 2024	Produit attendu 2025
Cotisation foncière des entreprises	23,62 %	2 535 309 €
Taxe foncière (bâti)	4,20 %	1 858 447 €
Taxe foncière (non bâti)	6,00 %	219 350 €
Taxe d'habitation	7,73 %	253 398 €

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes (50 %) : 12 240 208 € (impôts directs locaux, , fraction de la TVA, ...)
- Les dotations et participations (16 %) dont les dotations versées par l'Etat : 3 896 600 €,
- Les produits des services (8 %) : 1 986 600 € (refacturation de prestations et des charges de personnel des budgets annexes,)



3.2 La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en création.

Les investissements prévisionnels pour 2026 s'élèvent à 3,48 millions d'euros répartis selon les trois axes du projet de territoire :

- 0,34 M€ pour les investissements transversaux
- 0,53 M€ pour les attributions de compensation.
- 0,33 M€ pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 1,81 M€ pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 0,47 M€ pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »

3.3 Trajectoire financière et prospective 2026

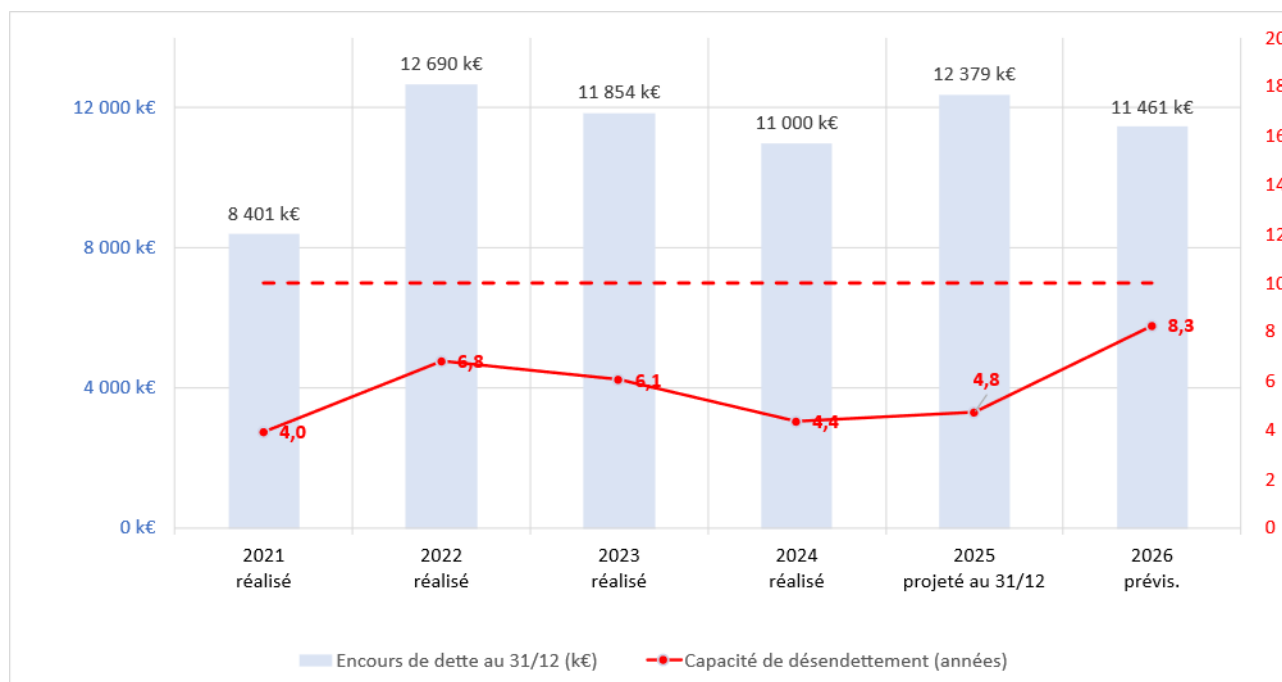
Au regard des hypothèses retenues pour les sections de fonctionnement et d'investissement, la capacité de désendettement prévisionnelle de la Communauté de communes serait estimée à 8,3 années à la fin de l'exercice 2026.

Ce ratio, bien qu'en progression par rapport à 2025, demeure inférieur au seuil d'alerte fixé à 10 ans, traduisant une situation financière encore saine et maîtrisée.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse prévisible des charges de fonctionnement, liée notamment à l'augmentation des coûts salariaux et à une inflation désormais stabilisée mais persistante ;
- la progression des dépenses d'investissement, portée par la finalisation de projets engagés sur le mandat ;
- et un niveau d'épargne brute en repli, conséquence directe du ralentissement de la dynamique des recettes fiscales et des ajustements issus du PLF 2026.

Malgré un contexte financier national défavorable et des marges de manœuvre plus restreintes, la CCD conserve une trajectoire financière équilibrée lui permettant de poursuivre son programme d'investissement, tout en préservant sa solvabilité et sa capacité à financer ses priorités territoriales.



4 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) constitue un outil stratégique de pilotage et de prospective financière pour la Communauté de communes.

Il formalise les choix d'investissement pluriannuels, issus de l'analyse de la situation financière et des besoins du territoire, et recense l'ensemble des projets structurants programmés.

4.1 Le Projet de Territoire 2021-2026

Adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire le 9 décembre 2021, le Projet de Territoire 2021-2026 a constitué le cadre de référence de l'action communautaire sur la durée du mandat.

Ce document, fruit d'un important travail collectif associant les élus, les services et le Conseil de Développement, a permis d'identifier les priorités et de structurer les investissements autour de trois axes fondateurs, déclinés en 15 orientations stratégiques, 45 objectifs opérationnels et 156 actions.

Les trois axes structurants sont :

- Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique** : préserver et valoriser la richesse naturelle de la Dombes, terre aux mille étangs, tout en accompagnant la transition énergétique.
- Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante** : renforcer l'attractivité économique et l'emploi local, en lien avec la transition écologique et les territoires voisins.
- Axe 3 – La Communauté de communes au service des habitants** : améliorer le cadre de vie et les services de proximité, dans une logique de cohésion territoriale.

Le Projet de Territoire 2021-2026 demeure consultable dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de communes de la Dombes :

<https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>

4.2 Le plan pluriannuel d'investissement actualisé

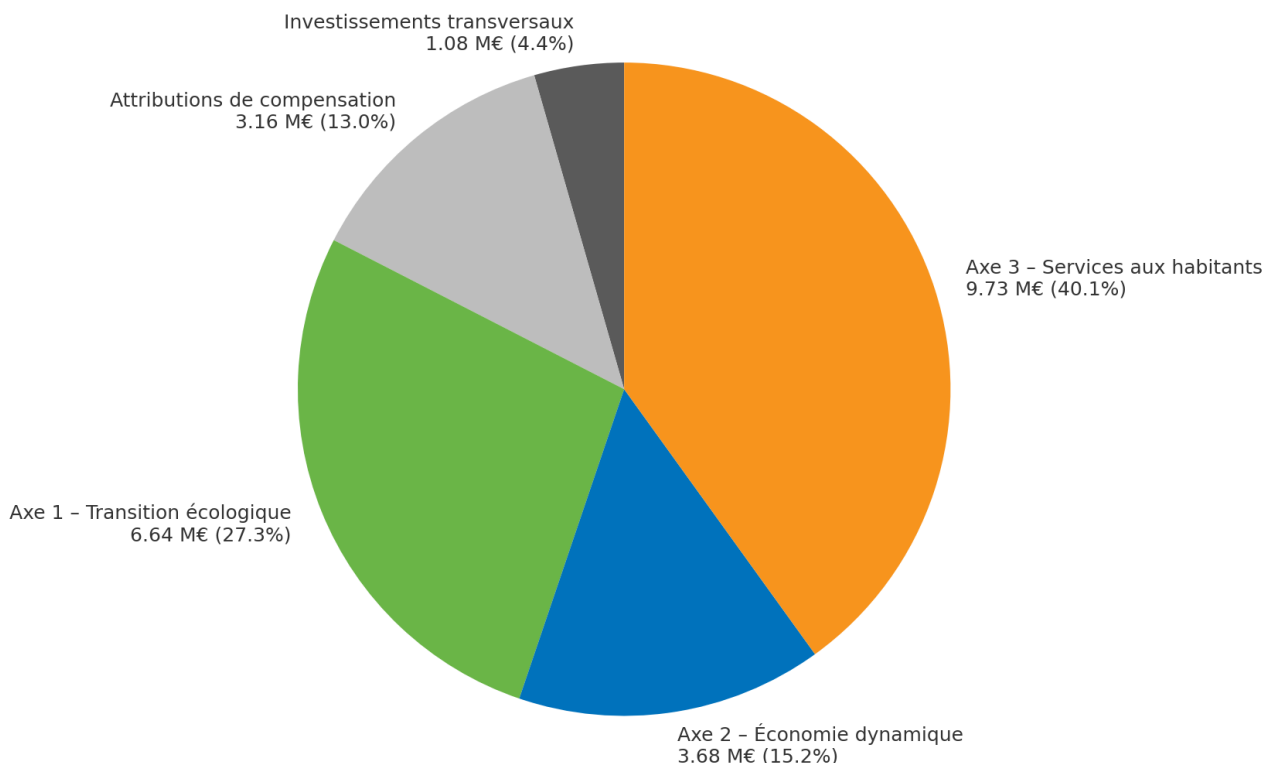
L'année 2026 marque la dernière année d'exécution du Projet de Territoire 2021-2026.

Le PPI actualisé retrace la déclinaison financière des orientations stratégiques adoptées en 2021 et la répartition des opérations d'équipement sur la période.

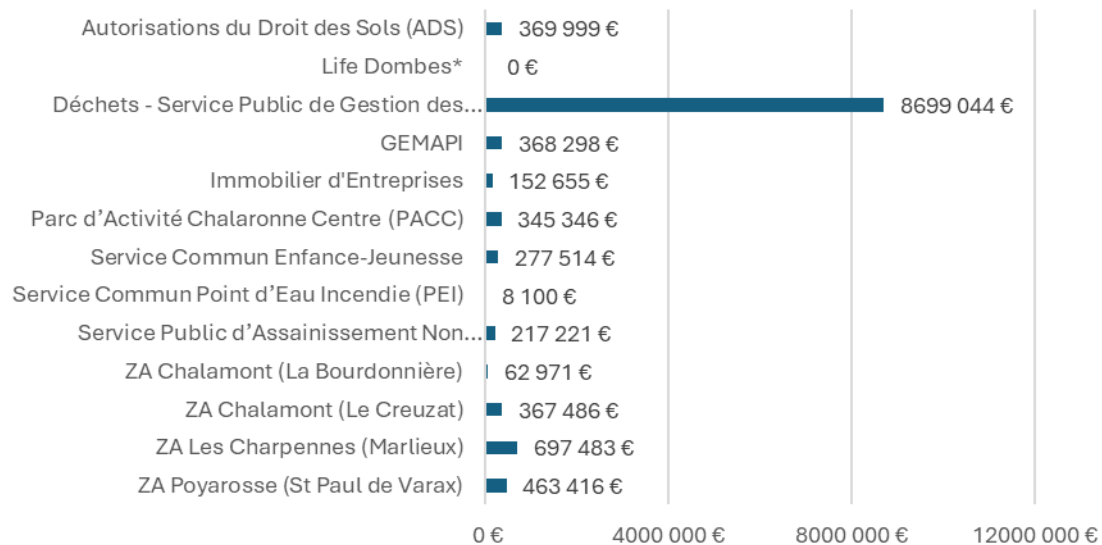
Les investissements prévisionnels cumulés sur la période 2021–2026 s'élèvent à 24,29 M€, répartis comme suit :

	Montant (M€)
Investissements transversaux	1,08
Attributions de compensation	3,16
Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique	6,64
Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante	3,68
Axe 3 – La CCD au service des habitants	9,73
Total général	24,29

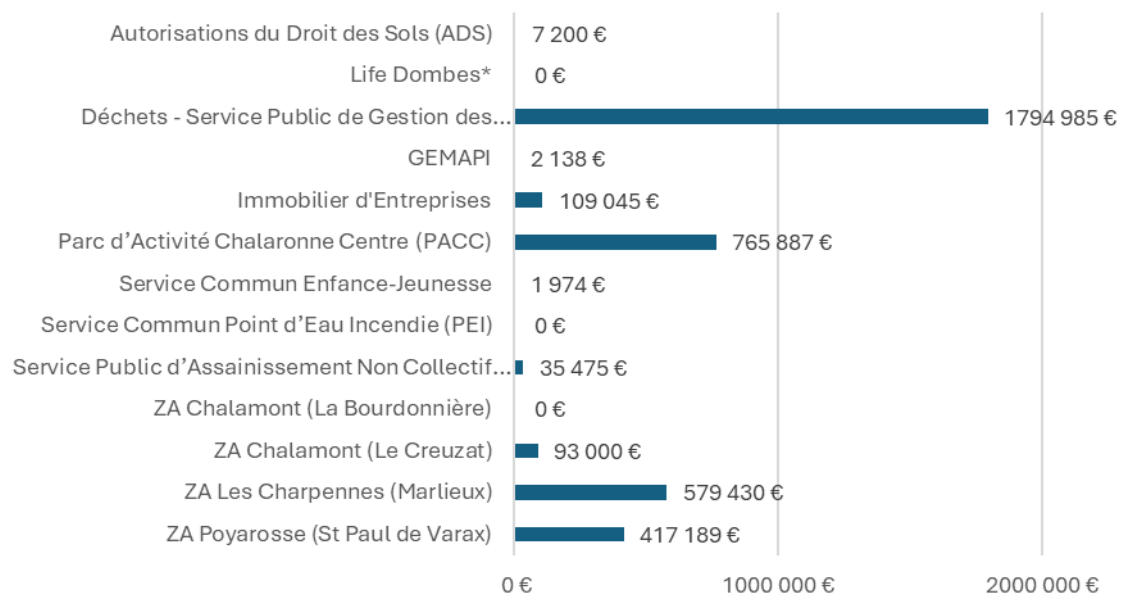
Répartition du Plan Pluriannuel d'Investissements 2021-2026 (24,29 M€)



5 BUDGETS ANNEXES



Dépenses de fonctionnement inscrites aux budgets annexes primitifs 2026



Dépenses d'investissement inscrites aux budgets annexes primitifs 2026

* Budget Life Dombes : ce budget sera créé au 1^{er} janvier 2026 et voté en début d'année. Ce budget vise à couvrir les activités spécifiques liées au projet Life Dombes, un programme stratégique en lien avec la gestion et la préservation des milieux naturels dans la région de la Dombes.